

COMMENT FAIRE UNE PLAINTE AU CMQ ?

La grande majorité des médecins québécois offre des soins de qualité. Et vous êtes en droit de vous attendre à des services empreints de professionnalisme.

Cependant

- Si vous éprouvez de l'insatisfaction à l'égard de services dispensés par votre médecin

OU

- Si vous croyez que votre médecin a failli à ses obligations professionnelles

Vous pouvez

- › En discuter d'abord avec le médecin en question ou vous adresser aux autorités responsables de l'établissement de santé fréquenté.
- › Faire directement une plainte au Collège des médecins du Québec (CMQ), dont la mission est de protéger le public en offrant une médecine de qualité.

Avant de faire votre plainte

Ayez à portée de main les renseignements suivants :

- Le nom du ou des médecins visés ;
- Une description précise des faits reprochés ainsi que la date et l'endroit où ils sont survenus ;
- Vos coordonnées (nom, adresse, courriel et numéro de téléphone) ainsi que votre numéro d'assurance maladie.

Au moment de la plainte

2 moyens s'offrent à vous :

OPTION 1

Remplissez le formulaire numérique de plainte accessible dans notre site Web (www.cmq.org, mot-clé : plainte). Assurez-vous aussi de nous envoyer, à partir de votre boîte courriel, un fichier regroupant tous les documents annexes pertinents à l'étude de votre requête.

OPTION 2

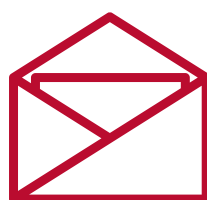
Rédigez et signez une lettre comprenant tous les renseignements requis (voir la section « Avant de faire votre plainte »). Prenez soin d'y greffer une copie de chacun des documents nécessaires à l'analyse de votre requête.

Comment acheminer votre dossier au CMQ

Par courriel (en consolidant tous les documents au sein d'un seul et même envoi).

-  **deonto@cmq.org**

Par la poste (en annexant à votre lettre toutes les pièces justificatives requises à l'analyse de votre plainte).

-  **Collège des médecins du Québec
Direction des enquêtes
1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3500
Montréal (Québec) H3B 0G2**

- Toutes les informations transmises restent confidentielles.
- Le processus d'enquête est sans frais pour les personnes plaignantes.

Informez-vous

Pour en savoir plus sur le cheminement d'une plainte, pour récupérer le formulaire ou pour connaître les conclusions possibles dans le cours d'une enquête générale et les recours subséquents, contactez-nous :



www.cmq.org



1-888-633-3246